

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 juillet 2020
Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH**

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/07/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2020
(accusé de réception du 07/07/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Election des adjoint(e)s au (à la) maire de la commune de Quimper

Le nombre des adjoints au maire de la commune de Quimper ayant été fixé, il convient de procéder à leur élection.

En ce qui concerne les conditions de l'élection des adjoints, l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les adjoints sont élus par le conseil municipal, « parmi ses membres, au scrutin secret ».

En outre, l'article L2122-7-2 du même Code dispose que « dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ». Ainsi, sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu dans les mêmes conditions que le maire.

Après avoir décidé du dépôt immédiat des listes candidates auprès de la maire et avoir voté à bulletin secret, le conseil municipal élit au 1^{er} tour de scrutin, à la majorité absolue des suffrages exprimés, dans les conditions annexées au procès-verbal et ci-dessous, la liste des adjoint(e)s suivante :

1^{er} adjoint : M. Gilbert GRAMOULLE

2^{ème} adjointe : Mme Françoise DORVAL

3^{ème} adjoint : M. David LESVENAN

- 4^{ème} adjointe : Mme Laurence VIGNON
- 5^{ème} adjoint : M. Jacques LE ROUX
- 6^{ème} adjointe : Mme Christelle QUERE
- 7^{ème} adjoint : M. Matthieu STERVINO
- 8^{ème} adjointe : Mme Valérie HUET MORINIERE
- 9^{ème} adjoint : M. Bernard KALONN
- 10^{ème} adjointe : Mme Nabila PRIGENT
- 11^{ème} adjoint : M. Uisant CREQUER
- 12^{ème} adjointe : Mme Valérie DURRWELL
- 13^{ème} adjoint : M. Philippe BROUDEUR
- 14^{ème} adjointe : Mme Doriane LE TREUST

<i>Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	<i>49</i>
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :</i>	<i>1</i>
<i>Nombre de suffrages blancs :</i>	<i>11</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>37</i>
<i>Majorité absolue :</i>	<i>19</i>
<i>Suffrages obtenus par la liste « Gramoullé » :</i>	<i>37</i>